

LE METIER D'EDUCATEUR

DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

L'éducateur est un professionnel. Il possède des connaissances et des compétences spécifiques à l'éducation canine et à la prise en charge des personnes déficientes visuelles qui lui permettent d'éduquer et de remettre un chien guide correspondant aux attentes de la personne handicapée visuelle.

LE DIPLOME D'EDUCATEUR DE CHIEN GUIDE

La formation d'éducateur de chiens guides d'aveugles dispensée par la F.F.A.C. (Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles) est reconnue par les Pouvoirs publics. Le diplôme officiel d'éducateur de chiens guides d'aveugles est homologué au niveau III (bac +2) par l'arrêté du 27 mars 2002 paru au Journal Officiel du 6 avril 2002.

DEROULEMENT DES ETUDES

La formation théorique

Elle est dispensée par des intervenants :

—> **Du lycée agricole de Cibeins (près de Lyon) et de l'Ecole Vétérinaire de Lyon.** Ils interviennent en biologie, zootechnie, anatomie, génétique, comportement canin, informatique et anglais.

—> **Du CESI (Centre d'Etudes Supérieures Industrielles)** pour le perfectionnement en expression écrite et orale, la recherche documentaire, l'argumentation. Maîtrise de la communication, de l'informatique et des moyens audio-visuels modernes.

—> **De l'APAM (Association pour les Personnes Aveugles et Malvoyantes)** à Paris pour l'acquisition de connaissances sur les déficiences visuelles, la psychologie des personnes handicapées visuelles et sur les techniques de locomotion. Les futurs éducateurs évoluent en ville les yeux bandés ou avec des lunettes simulant les différents types de malvoyance. Guidés au bras, ils apprennent à analyser le sens de la circulation, des sites (gares, carrefour, ...).



L'apprentissage pratique

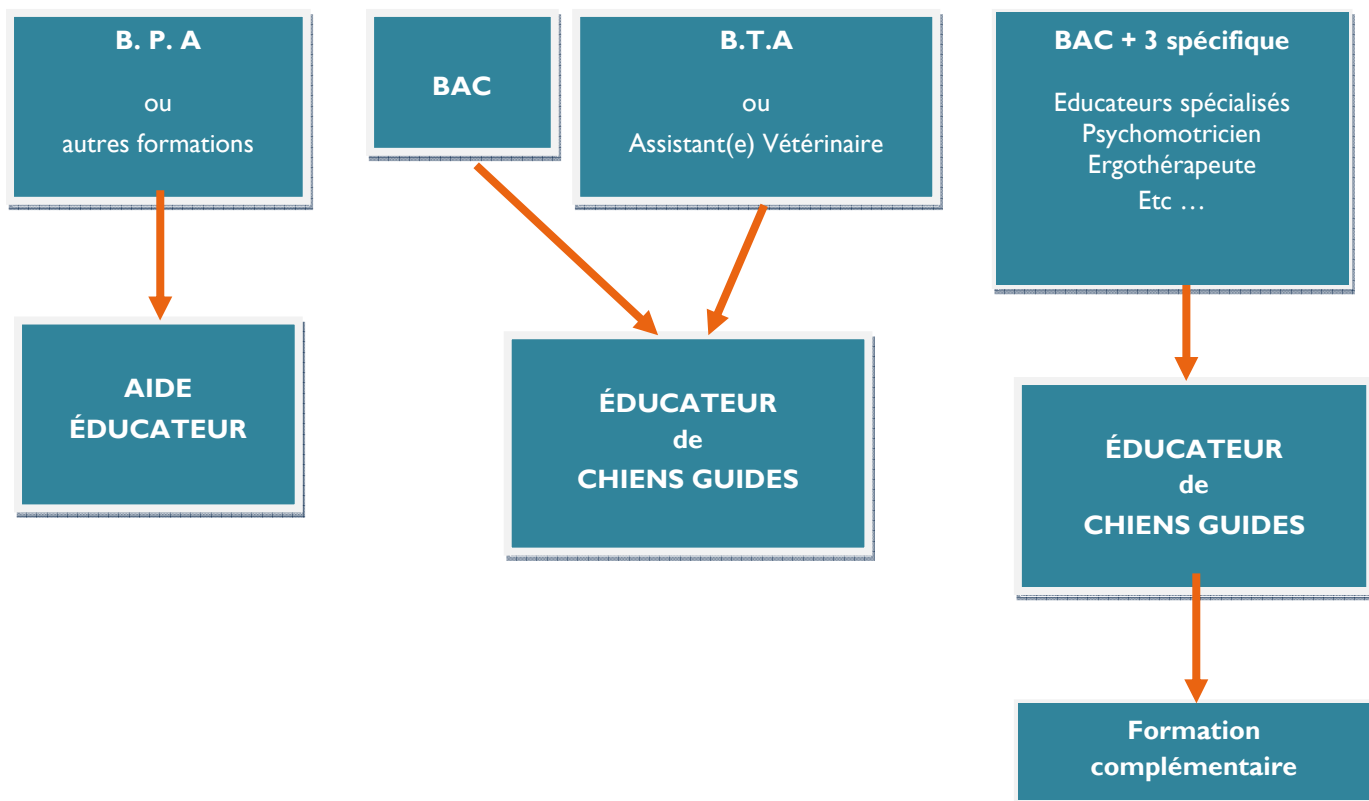
Il se déroule " en situation ", ce qui permet à l'élève d'appliquer l'acquis théorique. Cette formation concrète se déroule dans l'école de chiens guides d'aveugles.

→ **La première année**, l'élève éducateur se familiarise avec l'entretien des chiens, les notions d'élevage, et de tutelle (la mission des familles d'accueil). Au terme de l'année, il doit maîtriser l'éducation basique du chien guide et acquérir les compétences de base relatives à la cécité. Il ne remet pas de chien guide pendant cette année.

→ **La deuxième année**, la connaissance du handicap visuel est approfondie. Sous le contrôle de son maître de stage, l'élève apprend à instruire les dossiers de demandes d'un chien guide exprimées par les personnes qui ont une déficience visuelle. Il éduque un ou deux chiens et appréhende le stage de "remise" pendant lequel la personne aveugle ou malvoyante apprend à se servir de son chien guide.

→ **En troisième année**, l'élève procède seul à la "remise" des chiens qu'il a éduqués. Il crée ainsi trois à quatre équipes "déficient visuel – chien guide". Il doit rédiger et soutenir un mémoire devant un jury fédéral. Selon les résultats, le diplôme d'éducateur de chiens guides lui sera délivré. Il sera alors éducateur "titulaire" au sein de l'école qui l'avait pré – embauché.

CONDITIONS NECESSAIRES POUR ACCEDER A LA FORMATION



COMMENT POSTULER

Profil

Niveau d'étude : échelon 4 (bac général ou technique, BTA, assistant vétérinaire...) ;
Être titulaire du permis de conduire ;
Aimer et connaître les chiens ;
Etre pondéré et avoir le sens des relations humaines ;
Etre sensibilisé au handicap et à la cécité en particulier ;
Posséder une bonne condition physique ;
Etre mobile (fréquents déplacements) ;
Etre disponible et motivé.

Où s'adresser ?

Contactez directement l'*Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne* et lui adressez :

Votre Curriculum Vitae ;
Une lettre de motivation dactylographiée.



paris@chiensguides.fr



105, avenue de Saint Maurice
75012 Paris



Ecole affiliée à la **F.F.A.C.**
www.chiensguides.fr